



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Voie-verte de la Station des Rousses (tranche 1 et 2 Lac des Rousses - Les Rousses - Prémamanon)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

C. de communes de la Station des Rousses

Raison sociale

Communauté de communes

N° SIRET

2 4 3 9 0 0 3 5 4 0 0 0 4 0

Type de société (SA, SCI...)

EPCI

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

MARCHAND

Prénom(s)

Nolwenn

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6-c Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km.	L'ensemble du tracé créé (10,4km) du Lac des Rousses à Prémanon sera composé de : - 6,5 km en site propre (largeur 3m en enrobé sauf réduction de largeur ponctuelle) - 3,9 km en partage de voirie (marquage) dont 2,4 km avec réfection de voirie

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent dossier porte sur la création du tronçon « Lac des Rousses / Prémanon » (tranches 1 et 2) de la voie verte de la Station des Rousses.

Le projet traverse du Nord au Sud les communes des Rousses et de Prémanon. Le tronçon est reparti en deux tranches :

- Tranche 1 : de la pointe Ouest du Lac des Rousses au Collège du Rochat + de la sortie des Rousses (Rond-point Gai Pinson) à la Cure + liaison Jacobeys - Prémanon
- Tranche 2 : de la Cure aux Jacobeys

L'ensemble du tracé créé (10,4 km) du Lac des Rousses à Prémanon sera :

- 6,5 km en site propre (largeur 3m en enrobé sauf réduction de largeur ponctuelle) :  
2010m du Lac des Rousses à la Route du Noirmont aux Rousses / 1743m des Rousses au rond-point de la Cure / 2816m du rond-point de la Cure aux Jacobeys
- 2,4 km en partage de voirie avec réfection de voirie et marquage (liaison Jacobeys - Prémanon)
- 1,5 km en partage de voirie (marquage uniquement sur la voirie existante) :  
745m au centre des Rousses / 709m dans le lotissement des Piles

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement de voie verte s'intègre dans une volonté de relier différents lieux de vie (écoles, collège, commerces, ...) points touristiques, résidences ou activités en plein air, par des modes de transports doux et actifs. Il permettra de relier, entre autres, les communes de Prémanon et des Rousses, dont le lac des Rousses et le collège du Rochat.

Les enjeux principaux du projet sont les suivants :

- Etablir une voie de transport doux entre les communes de Prémanon et des Rousses pour encourager la mobilité du quotidien et également la mobilité touristique en privilégiant le confort des usagers (linéaire en enrobé utilisable toute l'année hors condition d'enneigement défavorable)
- Sécuriser les modes doux sur l'ensemble du linéaire, principalement au niveau de la RN5 qui connaît un trafic routier important ;
- Valoriser le paysage, le patrimoine et les milieux naturels.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour les besoins du projet, environ 6.5 km de voirie seront créés. Les secteurs concernés par la création de voirie verte et l'élargissement de la route existante seront réalisés en enrobés bitumineux imperméables.

Ces travaux nécessiteront l'imperméabilisation de 20 130 m<sup>2</sup> (2.01 ha).

L'objectif de ces travaux est de sécuriser la voie verte en l'éloignant des voies de circulation des véhicules motorisés autant que possible. Cette séparation se matérialisera par l'aménagement de barrières, d'espaces verts plus ou moins larges avec ou sans arbres ou encore des trottoirs surélevés.

Points spécifiques :

Réaménagement du parking du lac des Rousses : Il existe actuellement un parking au niveau du lac des Rousses. Le stationnement sur ce parking est régulièrement anarchique, avec des voitures garés sur des espaces non autorisés. Les véhicules viennent notamment empiéter sur des secteurs sensibles, voire humides, ce qui a des conséquences dommageables sur ces espaces protégés.

Un réaménagement du parking du lac des Rousses est donc prévu. Il sera effectué en utilisant un mélange terre-pierre perméable (65% / 35% respectivement sur 35 cm d'épaisseur garantis).

Zones humides : Une partie du cheminement est en zone humide (Passage inférieur RN5 et Jacobeys). Pour préserver la continuité hydraulique, le fond de forme sera réalisé en ballast sur ces secteurs.

Prolongement des busages existants : Le tracé nécessitera le prolongement des busages Orbe en amont du lac des Rousses et Bief de la Chaille en gardant les mêmes dimensions que l'existant.

Création d'un passage inférieur : Un ouvrage permettra de traverser la route RD29 au niveau de la route des trempins. . Il sera conçu en béton armé coffré-coulé en place permettant le passage d'une dameuse.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'utilisation de la voie verte, les seules incidences attendues consistent en un dérangement supplémentaire pour les espèces animales. La grande majorité de la voie verte se situe le long de routes existantes : il n'y aura pas de dérangement supplémentaire de la faune à ces endroits.

En revanche, sur les secteurs actuellement avec faible ou pas de fréquentation humaine (boisement de la Grenotte, cheminement entre murgers des Jacobeys) un dérangement peut s'exercer lors des périodes sensibles de la faune. En ce qui concerne la trame verte et bleue, la création d'une voie verte ne crée pas d'obstacles pour la majorité de la faune terrestre, a fortiori quand cette voie est créée le long d'une voie existante. Aucune incidence n'est attendue sur ce sujet.

De façon générale, le projet de voie verte n'aura aucune incidence permanente sur le milieu naturel autre que la perte de certains espaces auparavant non urbanisés.

Par ailleurs la surface totale imperméabilisée une fois la construction de la voie verte achevée est de 20 130 m<sup>2</sup>. Cette artificialisation supplémentaire du terrain naturel diminuera la capacité d'infiltration de l'eau dans le sol au droit du tracé. Toutefois, les eaux pluviales seront naturellement infiltrées en bordure de piste cyclable. Les impacts seront donc faibles.

Les nouvelles portions de voiries créées représentent un linéaire total de 5 830 ml. Concernant ces nouvelles portions, les continuités hydrauliques seront interrompues en surface. Une petite partie du projet de voie verte est réalisé en élargissant la route existante. Dans ce cas, les continuités hydrauliques du sol et en surface sont déjà altérées par la présence de ces voiries lourdes. Le projet entraînera donc un impact supplémentaire faible sur ces continuités par rapport aux impacts existants

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau

Évaluation des incidences Natura 2000 (inclus dans le dossier Loi sur l'eau)

Demande d'autorisation de défrichement (ponctuellement le long de la voie du Tacot et dans le bois de la Grenotte) (inclus dans le dossier Loi sur l'eau)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
L'ensemble du tracé créé (10,4 km ) du Lac des Rousses à Prémanson sera : 6,5 km en site propre (largeur 3m en enrobé sauf réduction de largeur ponctuelle), 2,4 km en partage de voirie avec réfection de voirie et marquage (liaison Jacobeys - Prémanson), 1,5 km en partage de voirie (marquage uniquement sur la voirie existante). Imperméabilisation de 20 130 m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : LES ROUSSES et PREMANON

Code postal : 3 9 2 2 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 6 ° 3 0 ' 0 0 " N Lat. : 0 6 ° 0 4 ' 3 9 " E

Point de d'arrivée : Long. : 4 6 ° 2 7 ' 4 7 " N Lat. : 0 6 ° 0 1 ' 5 7 " E

##### Communes traversées :

LES ROUSSES et PRÉMANON

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plans locaux d'urbanisme, zonages A Azh Ua Ub et N aux Rousses et zonages A Apb Ucl Uh et N à Prémanson

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Non concerné

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 en bordure du Lac des Rousses Identifiant : 430002240 Nom : LAC ET TOURBIERES DES ROUSSES - HAUTE VALLEE DE L'ORBE ZNIEFF de type 2 sur la route de la Joux dessus à Prémanon Identifiant : 430007723 Nom : PLATEAU DU MONT FIER, COMBES BERTHOD ET DU MONT FIER, ROCHERS DE PELLAS ET THIAVY
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif du Jura
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n°2013008-0006 portant approbation des cartes stratégiques de bruit du réseau routier national non concédé RN 5 et RN 83 (pour la partie entre les Rousses et la Cure)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tourbière du Lac des Rousses Milieu humide Code régional : 39470_T054 Type synthétique de milieu humide : Marais et tourbières
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection rapprochée du captage du lac des Rousses
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 Directive Oiseaux Identifiant : FR4312029 Nom : Vallée de l'Orbe Site NATURA 2000 Directive Habitats Identifiant : FR4301308 Nom : Vallée de l'Orbe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de prélèvement en eau pour la phase travaux. Par conséquent, il n'y aura pas d'incidences quantitatives sur les eaux souterraines ou superficielles.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'interceptera pas les eaux souterraines. Sur les zones humides traversées et non évitables le fond de forme sera réalisé en ballast pour assurer la continuité hydraulique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant le relief et la topographie, il est prévu 13 000 m <sup>3</sup> de déblais et 14 000 m <sup>3</sup> de remblais. En phase chantier, les impacts engendrés par la création des nouvelles voiries et autres structures sont négligeables sur le relief et la topographie. Ils sont nuls en phase exploitation. Les déblais générés pendant les travaux, s'ils ne sont pas pollués et de bonne qualité, pourront être réutilisés comme remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volume de déblais 13 000 m <sup>3</sup> Volume de remblais 14 000 m <sup>3</sup> Equilibre déblais / remblais -1 000 m <sup>3</sup>
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais générés pendant les travaux, s'ils ne sont pas pollués et de bonne qualité, pourront être réutilisés comme remblais.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences sur les habitats en phases de chantier et en phase d'exploitation pourraient être les suivants : - Phase de chantier : Perte définitive et dégradation d'habitat par les engins de chantier, au droit du chantier mais aussi à proximité, émissions de poussières et de polluants, dérangement de la faune. - Phase d'exploitation : Risques de divagation des usagers, de dérangement de la faune et de la flore et de dépôt de déchets liés à la fréquentation du site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune espèce faunistique ou floristique d'intérêt communautaire déterminante de la zone Natura 2000 n'a été relevée directement sur le tracé de la future voie verte. Néanmoins, la présence d'espèces, et du surcroît d'espèces animales qui ont une capacité de déplacement plus grande que la flore, doit être analysée sur un périmètre plus large afin de prendre en compte l'occupation des habitats présents. (cf annexe dossier incidence Natura 2000 2.5.1.)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet tient à limiter au maximum son emprise sur les terrains agricoles et naturels en gardant une proximité immédiate avec les routes existantes. Toutefois 6,5 km de voie verte seront créés en site propre dont 3,3km (1,5km entre le lac et les Rousses, 0,3km entre les Rousses et la Cure et 1,5km entre la Cure et les Jacobeys) sont actuellement des espaces agricoles ou forestiers exploités. Le reste du linéaire étant les bordures de route.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est soumise à aucun plan de prévention des risques naturels. Pour le risques sismique et retrait-gonflement des argiles, les enjeux sont modérés. Pour le risque inondation l'enjeu est faible. Pour les risques mouvement de terrain et radon, les enjeux sont nuls.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, notamment pendant la phase de chantier, met en œuvre des mesures pour prévenir et réduire le risque de pollution accidentelle pouvant rendre impropre l'eau potable.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet dans son ensemble vise à favoriser les déplacements modes doux en faveur de véhicules motorisés et de ce fait à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi sur le long terme, le projet sera plutôt positif dans ses impacts sur le climat. Il nécessitera tout de même des déplacements et trafics routiers dans sa phase travaux.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences sont semblables à celles que l'on rencontre sur tout chantier. Compte tenu du contexte routier (bruit), le risque de dérangement de la faune est mineur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences sont semblables à celles que l'on rencontre sur tout chantier. Compte tenu du contexte routier, le risque de dérangement de la faune est mineur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences sont semblables à celles que l'on rencontre sur tout chantier. En phase travaux, des mesures seront prises par les entreprises de travaux pour réduire et éviter les risques de pollution, à savoir : La sensibilisation des ouvriers à la collecte et au tri des déchets ménagers et de construction ; L'élimination des déchets provenant des travaux et le nettoyage des aires de chantier à la fin des travaux
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des modifications mineures sur quelques parcelles agricoles exploitées. Dans sa phase d'exploitation, ce nouveau cheminement créé canalisera les flux des visiteurs et sera donc bénéfique à terme pour éviter les divagations que l'on constate actuellement dans les prairies de fauche.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un premier inventaire de la faune et de la flore a été réalisé dans le cadre du projet de voie verte de mars à août 2018 suivi d'un inventaire complémentaire de vérification sur la présence avérée ou non d'espèces patrimoniales au printemps 2019. Ces inventaires ont été réalisés sur un tracé légèrement différent du tracé définitif du tronçon 1, mais étant donné que la portion longeant la zone Natura 2000 est restée la même, ces résultats demeurent cohérents avec la zone étudiée dans ce dossier. Un inventaire de la faune et de la flore a également été réalisé d'avril à juillet 2023 sur le tracé définitif du tronçon 2, donc en évitant la portion en zone Natura 2000, les données ayant déjà été collectées en 2018 et en 2019. (Cf annexes complémentaires)

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

\* Des mesures d'évitement ont été recherchées afin de limiter au maximum les surfaces de zones humides impactées. Le projet a été plusieurs fois révisé jusqu'à arriver au tracé actuel, afin d'éviter les impacts sur de nombreuses zones humides.

Par ailleurs, la voie verte a été revue pour éviter la zone humide à la sortie de l'ancienne voie du Tacot (zone humide 2 de 366 m<sup>2</sup>), ainsi que la destruction du boisement présent en haut de talus. En effet, le tracé a été modifié pour permettre le passage de la voie verte en bas de talus en contournant la zone humide concernée.

Le passage de la voie verte a également été revu pour être aménagé en bas du talus de l'aire de chaînage afin d'éviter la zone humide (zone humide 4 de 59 m<sup>2</sup>) impactée par le premier tracé envisagé. Cette modification a également permis de conserver plusieurs arbres présents sur le talus et le tracé initial.

Au total, les réflexions menées sur le tracé du projet ont permis d'éviter 425 m<sup>2</sup> de zones humides.

Afin de limiter la fragmentation des zones humides ou une emprise trop importante de la voie verte sur celles-ci, la voie verte se rapproche de la route autant que possible pour limiter son emprise sur le terrain naturel.

\* L'entreprise en charge des travaux devra respecter le cahier des charges technique préconisé par le PNR du Jura pour la réalisation des travaux en milieu humide.

Respect des emprises / Réutilisation de la terre végétale et de la tourbe / Adaptation des engins de chantier sur les secteurs en zone humide / Limitation du risque de pollution accidentelle des eaux / Mise en place de fondations spéciales (ballast) / Amélioration des écoulements préférentiels de l'eau au niveau du lac des Rousses

\* Le projet de voie verte va entraîner la destruction de 2 912 m<sup>2</sup> de zones humides, dont 1 249 m<sup>2</sup> de zones humides en site Ramsar. Des échanges avec le PNR du Jura ont permis de localiser un secteur d'environ 1,5 hectares pouvant accueillir les mesures de compensation situé en rive gauche de l'Orbe, juste en amont de la route du lac. Il est à proximité immédiate du projet.

(cf annexe complémentaires Dossier Loi sur l'eau version de travail (pages 84 et suivantes))

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier Loi sur l'eau - voie verte de la Station des Rousses - dossier de travail (éléments photographiques) Partie 6.5 descriptifs des mesures éviter, réduire, compenser (pages 84 et suivantes)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plans du tracés (PDF et DWG)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Dossier d'incidence Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Inventaires naturalistes	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Note technique pour la compensation réalisée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura (contact Pierre DURLET)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MARCHAND

Prénom Nolwenn

Qualité du signataire Président

À Les Rousses

Fait le 04/09/2024

*Le Président,*  
**Nolwenn MARCHAND**

Signature du (des) demeurant

